

COMPTE RENDU
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2006

Par suite d'une convocation en date du 17/10/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 23/10/2006 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, K. CONTE, B. CUENOT, G. LINVAL.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés et représentés : C. ARMAND, C. NARDINO

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Marcel CARUSO

OBJET DE LA REUNION

I/ PATRIMOINE

- Validation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) avant mise à enquête publique
- Achat de terrains
- Vente de terrains
- Aménagements des espaces verts
- Vente de la 403
- Désaffectation logements et salle de classe

II/ TRAVAUX

- Contrat de maîtrise d'œuvre – dossier rénovation des deux logements du bâtiment de la Mairie
- Changement de la chaudière du bâtiment de la Mairie
- Réfection du chemin du Rognon

III/ COMPTABILITE

- Contrat d'assurance des risques statutaires

IV/ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Rapport sur la gestion de l'eau 2005
- Informations diverses

V/ ORDURES MENAGERES

- Rapport sur la gestion des ordures ménagères 2005

VI/ INFORMATIONS

- Aire de camping-car
- Dispositif « cartes familles nombreuses »
- Nouvelle organisation des STA
- Digitalisation cadastrale
- Devenir du SIVU

VII/ QUESTIONS DIVERSES

I/ PATRIMOINE

- PPRI

Le Maire présente au Conseil le dossier que la Préfecture a adressé concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) du Doubs Central qui doit être soumis à enquête publique du 13 novembre 2006 au 12 janvier 2007 inclus.

Le Maire donne des indications sur ce qu'est le PPRI qui comporte notamment la carte des aléas du Doubs qui s'inspire de la crue de 1910 avec divers degrés d'aléas. Il existe certaines zones inondables dans le bas du village. Le but de ce PPRI est d'apprécier le plus justement possible les mouvements et caprices du Doubs afin de protéger les habitants.

Avant de pouvoir soumettre à enquête publique ce dossier, le Conseil Municipal devra valider ce PPRI.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le dossier du PPRI transmis par la Préfecture qui doit être soumis à enquête publique.

- Echange et achat de terrains avec les consorts HUGEL

Le Maire a rencontré Mr MASSON Bernard qui s'occupe des affaires de la famille « HUGEL ». Ce dernier lui a fait part de plusieurs propositions à savoir :

A/ ECHANGE :

➤ ENTRE LES PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS HUGEL :

- A 108 BAS DE LA CROUE 1 ares 50 centiare
- A 204 A CHAMP ROND 3 ares
- A 243 A CHAMP ROND 5 ares 80 centiares
- A 488 LE BAS DE ROULANS 2 ares 24 centiares
- A 501 VIGNES LUCAS 70 centiares
- A 504 VIGNES LUCAS 4 ares 05 centiares
- A 671 A MONTBICHOUX 8 ares 85 centiares
- A 722 A MONTBICHOUX 82 centiares
- A 821 LES PETEY 2 ares 75 centiares
- A 826 LES PETEY 3 ares
- A 941 A MONTBICHOUX 1 ares 96 centiares
- AB 149 AUX MUROTS 4 ares 35 centiares

➤ ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNE :

- AB 206 VIGNES COGNARD dont la surface sera déterminée par un géomètre

Cette bande de terrain permettra d'accéder aux parcelles AB 32 et AB 33 qui pourront ainsi être vendues en un terrain constructible.

B/ ACHAT PAR LA COMMUNE AUX CONSORTS HUGEL

- de la parcelle B 52 AUX MUROTS 5 ares 90 centiares.

Le Maire a proposé le prix de 6 € le m² (six euros le mètre carré). Prix fixé dernièrement par les Domaines lors des dernières transactions immobilières.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil accepte à l'unanimité :

- l'échange de terrains avec les consorts HUGEL tel que décrit ci-dessus,
- l'achat de la parcelle B52 Aux Murots de 5 ares 90 centiares au prix de 6 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction,
- précise que les frais de notaire seront partagés en ce qui concerne l'échange et supportés par la Commune en ce qui concerne l'achat,
- précise que les frais de géomètre nécessaire à l'échange d'une partie de la parcelle AB 206 seront supportés par les consorts HUGEL.

- Vente d'une partie de parcelle à Mr et Mme DUARTE

Mr et Mme DUARTE seraient intéressés par l'achat d'une partie de la parcelle AB 206 (environ 2 ares) située derrière chez eux. Cette cession leur permettra certes d'agrandir leur propriété mais aussi permettra d'accéder aux parcelles AB 32 et AB 33 afin de les rendre constructibles.

La servitude de passage des canalisations d'eau et d'assainissement est soulevée. En effet le Conseil souhaite que les canalisations de la future construction sur les parcelles AB 32 et AB 33 passe par la propriété DUARTE afin d'être relié sur le réseau communal situé Impasse Malle Planches (et non rue des Vignes Cognard).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- **Accepte de vendre à Mr et Mme DUARTE une partie de la parcelle AB 206 VIGNES COGNARD dont la surface sera déterminée par un géomètre**
- **Fixe le prix de vente de cette parcelle à 6 € le m²**
- **Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction**
- **Précise que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par Mr et Mme DUARTE**
- **Demande l'inscription dans l'acte d'une clause particulière qui précisera que Mr et Mme DUARTE accepte une servitude de passage des réseaux d'eau et d'assainissement sur leur propriété nécessaires à la future construction qui se fera sur les parcelles AB 32 et AB 33**

- Aménagements des espaces verts de la Commune (Grande Rue)

Bernard CUENOT chargé du dossier a demandé et reçu trois devis étant précisé que l'aménagement ne prévoit pas de haies mais la plantation de manière harmonieuse d'arbustes (en remplacement des rosiers dans la Grande Rue).

Il a retenu le devis le moins-disant à savoir Les Pépinières Bourdon d'Avanne.

Les employés communaux auront la charge de planter les arbustes.

Le Maire propose d'inscrire des crédits supplémentaires sur la ligne 61521 « entretien de terrains » pour un montant de 600 € pris sur l'excédent de fonctionnement.

Le Maire proposera pour le budget 2007 de prévoir au compte 61521 la somme de 2500 €.

L'EXPOSE DU CONSEILLER ET DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité valide la proposition de Bernard CUENOT et autorise le Maire à signer le devis de la Pépinière Bourdon d'Avanne et vote l'inscription de 600 € supplémentaires au compte 61521.

- Vente de la 403 sur Ebay (site d'enchères publiques internet)

Le Maire propose au Conseil de vendre la 403 sur un site internet d'enchères publiques comme Ebay. Il rappelle qu'une voiture de ce genre se vend au minimum 700 € (d'après un technicien du musée Peugeot).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- **valide le principe de vendre la 403 sur un site d'enchères publiques Ebay ou Autre**
- **fixe le prix de départ à 1200 €**
- **autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente**

- Désaffectation de la maison d'instituteur, du logement de fonction et d'une salle de classe

Le Maire informe le Conseil que la Préfecture a adressé son avis favorable à la désaffectation de la maison d'instituteur sise 1 rue de la Chapelle, du logement de fonction sis 34 grande rue et de la salle de classe contiguë à la Halte Garderie et demande au Conseil de se prononcer sur ces désaffectations.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil valide à l'unanimité les trois désaffectations.

II / TRAVAUX

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des deux logements du bâtiment de la mairie

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a lancé en juin dernier une consultation pour trouver un maître d'œuvre dans le dossier de rénovation des deux logements du bâtiment de la Mairie. Trois cabinets ont été consultés :

- CABINET D'URBANISME REGNIER
- LHOMMEE Jean-Michel, ARCHITECTE
- HDL

Le Cabinet REGNIER a répondu qu'il était dans l'impossibilité de répondre à la consultation.

Mr LHOMMEE et HDL ont décidé de faire une offre commune à savoir : contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des deux logements pour un montant forfaitaire d'honoraires de 8750 € HT.

Le Maire précise que le rôle de l'architecte est de réfléchir sur la conception des deux logements. Le but étant de rénover les logements afin de les louer. Il convient d'effectuer les travaux assez rapidement.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- accepte de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe composée de HDL et de Mr LHOMMEE, architecte. Opération d'un montant prévisionnel de 70000 € HT. Et un montant forfaitaire de la maîtrise d'œuvre de 8750 € HT pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération
- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre
- autorise le Maire à organiser la publicité et la mise en concurrence des marchés de travaux relatifs à cette opération par le biais d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.
- précise que c'est la Commission Bâtiments qui assurera le suivi de cette opération

- Chaudière de la Mairie

Le Maire informe le Conseil que Mr PEYRAFORT est venu voir la chaudière du bâtiment de la mairie et la déclarer hors service. Il doit adresser un devis très rapidement pour le changement de cette chaudière.

Il y a urgence dans la mesure où il n'y a pas de chauffage actuellement.

Le Maire précise qu'il existe une possibilité d'obtenir une subvention à un taux unique de 29 %. La proposition est de faire l'acquisition d'une chaudière dite économique.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- accepte le principe des travaux de changement de la chaudière
- autorise le Maire à signer le devis
- autorise le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général
- autorise le Maire à demander au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant notification de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans

- Réfection du Chemin du Rognon

Le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré le mardi 17 octobre, Mr SAUVAGE de la Société Hydelec. Celui-ci leur a présenté son projet de réfection du Chemin du Rognon. La Société Hydelec propose d'effectuer la réfection du chemin du Rognon pour un coût d'environ 4000 €.

Il demande que le coût des travaux soit réparti entre la Société Hydelec, la Commune de Laissey et la Commune de Deluz à parts égales (Mr SAUVAGE n'a pas encore rencontré Monsieur le Maire de Deluz).

Dans un premier temps, il s'agirait de prendre de la groise et de rouler le chemin. Puis de poser une émulsion. Pour cela il serait préférable que les travaux soient réalisés au printemps.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- accepte le principe de réfection du chemin du Rognon par la Société Hydelec
- accepte de prendre à la charge de la Commune un tiers des dépenses
- autorise la Société Hydelec à prendre la groise située le long du chemin du Rognon

III/ COMPTABILITE

- Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion a terminé sa consultation des cabinets d'assurances pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire des communes ayant souhaiter participation à ce groupement (assurance qui rembourse les salaires à la commune en cas d'arrêt maladie ; d'accident du travail ; de congé maternité ; de décès ; de congé longue maladie et de maladie professionnelle d'un agent). Les négociations du Centre de Gestion sont arrivés à leur terme et le candidat retenu est CNP ASSURANCE / SOFCAP.

Contrat proposé :

- ↪ assureur : CNP ASSURANCE / SOFCAP
- ↪ durée du contrat : 4 ans
- ↪ régime du contrat : capitalisation
- ↪ préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

- ↳ pour les agents affiliés à la CNRACL, choisir entre :
 - ↳ un taux de 5,80 % avec une franchise de 10 jours
 - ↳ un taux de 5,70 % avec une franchise de 15 jours
 - ↳ un taux de 5,35 % avec une franchise de 30 jours
- ↳ pour les agents non affiliés à la CNRAL, choisir entre :
 - ↳ un taux de 1,80 % avec une franchise de 10 jours
 - ↳ un taux de 1.65 % avec une franchise de 15 jours

Pour mémoire le Maire rappelle que l'ancien contrat d'assurance statutaire de la Commune était :

- Pour les agents CNRACL : un taux de 5,85 % avec une franchise de 10 jours
- Pour les agents non CNRACL : un taux de 1,25 % avec une franchise de 10 jours

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil demande l'ajournement de ce point et demande que les contrats soient consultés par un ou plusieurs conseillers pour une étude plus approfondie à soumettre au prochain conseil.

IV/ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Rapport sur l'eau année 2005

Le Premier Adjoint présente au conseil le rapport sur l'eau 2005 de la Commune.

Ce rapport n'appelle aucun commentaire particulier.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil valide à l'unanimité le rapport sur l'eau 2005.

- Informations diverses

Le Premier Adjoint indique qu'une réunion sera programmée pour la communication d'informations complémentaires à l'intention de la commission Eau Assainissement éventuellement élargie aux autres conseillers notamment les nouveaux élus.

V/ ORDURES MENAGERES

- Rapport sur les ordures ménagères 2005

Dominique MESNIER présente au Conseil, pour information obligatoire, le rapport sur la gestion des ordures ménagères pour l'année 2005. Il précise que cette présentation a également été faite au Conseil Communautaire de la CCVA et que ce rapport peut être consulté par tous les administrés aux heures d'ouverture au public.

VI/ INFORMATIONS DIVERSES

- Aire de camping-car

Le Maire propose au Conseil de faire une aire de camping-car sur le terrain que la Commune a acheté à Mr TATON à l'entrée du village. Ce projet pourrait s'inscrire en 2007. Afin de préparer le budget primitif (BP) 2007, il serait judicieux que la commission environnement se réunisse. Une date sera prévue prochaine.

- Dispositif « Cartes familles nombreuses »

Le Maire informe le Conseil qu'il a souhaité faire adhérer la Commune de Laissey au dispositif des « cartes familles nombreuses ». Les administrés pourront retirer en mairie les dossiers afin de bénéficier d'une carte de famille nombreuse (ils ne seront plus obligés d'aller à la SNCF).

La Commune de Laissey devrait recevoir les dossiers de demande de cartes familles nombreuses pas avant FIN NOVEMBRE. En effet il y a eu beaucoup de demande et le service est saturé.

- Nouvelle organisation des STA

Le Conseil Général informe les Mairies de la nouvelle organisation des STA (Services Territoriaux d'Aménagements) suite à l'acte II de la décentralisation. Le Maire présente cette nouvelle organisation territoriale.

- Digitalisation cadastrale

La CCVA a informé les Communes du planning de digitalisation des plans cadastraux que va effectuer le Conseil Général du Doubs.

- Devenir du SIVU compte rendu du 19/09/06

Suite à la délibération du Conseil demandant la dissolution du SIVU, lors du dernier comité du SIVU il a été décidé :

- de ne pas dissoudre le SIVU
- de conserver la propriété du bâtiment pour une vente éventuelle au plus offrant en 2008 (si la Poste ne reconduit pas son bail)

VIII / ORDRE DU JOUR SUR TABLE

- SECURITE AUX ALENTOURS DES ECOLES

Le Maire lit la lettre de parents d'élèves reçue en Mairie et co-signée par 34 parents qui déplorent le manque de sécurité aux alentours de l'école.

Le Maire indique que la signalisation est satisfaisante et qu'elle a été conçue par des experts de la sécurité routière et qu'elle se constitue d'un panneau annonçant le passage piéton ; d'un panneau limitant la vitesse à 30 km / heure ; d'un panneau interdisant le stationnement le long de la voie publique et d'un panneau signalant une sortie d'école accompagné d'un panneau signalant un passage surélevé. Ces panneaux étant mis en place dans les deux sens de circulation (en direction de Besançon et en direction de Baume les Dames).

Il précise qu'en accord avec les instituteurs l'entrée se fera à nouveau par la salle de psychomotricité après les vacances de la Toussaint.

Une étude sera toutefois menée en vue d'une amélioration des conditions d'accès et de la matérialisation des passages piétons.

Une réponse à ce courrier sera faite par le Maire.

- CEL / PETITE ENFANCE

Le Maire demande qu'un coordinateur CEL / PETITE ENFANCE soit désigné ainsi que deux membres.

Est élu coordinateur CEL / COMMISSION ENFANCE : Claude ARMAND

Sont élues membres de la COMMISSION CEL / ENFANCE : Gisèle LINVAL et Corinne NARDINO

- PLAQUE COMMEMORATIVE « DERAILLEMENT D'UN TRAIN EN 1930 »

Le Maire soumet au Conseil le texte qu'il a écrit en vue de faire fabriquer une plaque commémorative concernant le déraillement d'un train à Laissey en 1930.

« Ici, le vendredi 12 avril 1930, les rires et les chants ont fait place aux cris et à la douleur.

A 9 h 20 du matin, le train AA, au départ de Valdahon, affrété pour les réservistes militaires de 25 à 26 ans, a déraillé suite à une erreur de travaux laissant dans le deuil 6 familles et causant 38 mutilés issus du 35^{ème} R.I. de Belfort, du 152^{ème} R.I. de Colmar et du 4^{ème} Bataillon de Chasseurs à pieds de Neufbrisach.

Cet épitaphe est posé le _____ pour rendre hommage à ces jeunes gens et aux Laisséens qui s'improvisèrent secouristes, comme le fit en ce temps le Maréchal PETAIN, inspecteur général de l'armée et à ce titre membre du Conseil Supérieur de la défense nationale, présent dans notre village dès l'annonce de ce drame ».

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil demande que la dernière phrase à partir de « comme le fit ... » jusqu'à la fin soit supprimée et autorise le Maire à faire fabriquer cette plaque.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 1 H 00.

Fait à Laissey, le 2 novembre 2006

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE :

RETIRE LE :